

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 14 décembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	54

Date de convocation

8 décembre 2022

Tourisme – Convention d'objectifs avec la SPL AH

**N° de la délibération
2022-796**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 14 décembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Pascal CLAUDEL, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Régis REYNAUD, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT.

Les relations avec l'office de tourisme sont aujourd'hui gérées dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé en décembre 2018 entre ARCHE Agglo et la dite SPL. D'une durée initiale de 3 ans, elle a été prolongée d'une année pour s'achever fin 2022.

Ce contrat fixe les justes moyens financiers permettant à la SPL d'exercer les missions portées par l'Office de Tourisme, à savoir : accueil, information, promotion, coordination, animation, observation et veille touristique.

Dans le cadre de l'actuelle convention, le budget alloué a été le suivant :

Année	Subvention	Actions de l'OT
2019	700 000 €	100 000 €
2020	725 000 €	125 000 €
2021	750 000 €	150 000 €
2022	750 000 €	150 000 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant qu'ARCHE Agglo est compétente en matière de promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme et pour l'élaboration et mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de développement touristique ;

Considérant qu'ARCHE Agglo finance ce budget pour partie par la taxe de séjour qui doit être reversée en totalité à l'office de tourisme ;

Considérant le projet de convention avec la SPL Office de Tourisme portant sur une durée de 5 ans de 2023 à 2027 avec une année de préfiguration en 2023 afin de définir les moyens pour les années suivantes et une subvention annuelle de 750 000 € qui pourra être adaptée par avenant après les conclusions de l'année de préfiguration ;

Considérant les axes de travail du schéma de développement touristique qui confortent ceux du précédent schéma et portent sur :

- ✓ Axe 1 : Devenir une destination touristique d'excellence en confortant les produits « Portes d'entrée » du territoire.
- ✓ Axe 2 : Soutenir la structuration d'une offre complémentaire en capacité de faire consommer les visiteurs.
- ✓ Axe 3 : Mettre en œuvre une politique marketing performante en s'appuyant sur une marque territoriale partagée.
- ✓ Axe 4 : Mettre en place le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI).

Considérant que le budget de l'office de tourisme devra s'inscrire en cohérence avec la même logique de sobriété financière auquel s'assigne l'agglomération pour l'élaboration de son budget 2023 ;

Considérant l'avis de la commission tourisme du 23 novembre 2022 ;

Considérant l'avis du bureau du 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention d'objectifs avec la SPL AH Tourisme de 2023 à 2027 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 décembre 2022.